

## PROSPERIS RETRAITE FICHE PRODUIT

	GAMME EPARG	GNE   RETRAITE
Objet de la garantie		italisation par le versement d'une prime initiale et de primes d'épargne périodiques et
	complémentaires.  Personnes physiques titulaires d'un con	onte aunrès du Crédit du Maroc
Cible		e moins de 60 ans à la date de souscription.
Bénéficiaires	· En cas de vie du Souscripteur assuré : le Souscripteur assuré lui-même.	
		: les bénéficiaires(s) désigné(s) ou à défaut les ayants droit du Souscripteur Assuré.
Date d'effet	Prime initiale versée à la souscription, primes périodique	Particulières, à sa signature et après le paiement de la première prime. es et primes complémentaires.
Primes d'épargne		trielles ou annuelles, d'un minimum respectif de <b>200, 600, 1.200 ou 2.400 DH</b> (au choix du
	Souscripteur assuré à la souscription).	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	· Primes complémentaires d'un minimum de <b>1 000 DH</b> .	
	<ul> <li>Le Souscripteur assuré peut suspendre à tout moment les primes périodiques. Il continue toutefois à bénéficier de la revalorisation de l'épargne.</li> <li>Le montant de chaque prime, nette des frais d'acquisition, sera valorisé à compter de la date d'encaissement.</li> </ul>	
	Versement du capital constitué, d'une rente certaine, d'une rente viagère ou d'une combinaison capital/rente.	
Garanties	Le Souscripteur assuré peut toutefois demander la liquid	
Disponibilité de l'épargne	1. Avance  · Maximum 80% de la valeur de r	achat nette d'imnâts
		achat nette a impots. erve de remboursement intégral de toute avance préalable.
		e durée maximale de <b>5 ans</b> . En cas de non remboursement dans les 5 ans, elle sera transformée
	en rachat partiel.	
	· L'avance est consentie moyenn	ant une rémunération égale au taux de rendement de l'exercice n-1 majoré de 2%.
	2. Rachat partiel	
	· Maximum quatre fois durant la	
	· Maximum <b>50%</b> de la valeur de r	achat a chaque demande. Ichat partiel si la demande est faite avant la <b>3<sup>ème</sup> année</b> . Au-delà de 3 ans, aucune pénalité n'est
	appliquée.	
	3. Rachat total	
	· Le rachat total met fin au contra	
	· Pénalités : <b>2%</b> de la valeur du rachat partiel si la demande est faite avant la <b>3<sup>ème</sup> année</b> . Au-delà de 3 ans, aucune pénalité n'est	
	appliquée.  A l'échéance du contrat, l'épargne revalorisée est disponible sous différentes formes, au choix du Souscripteur assuré :	
	. Versement de la totalité du <b>capital</b> constitué.	
	. Versement d'une <b>rente viagère</b> payable trimestriellement à terme échu. A la demande du souscripteur assuré, cette rente peut	
	être réversible au profit du conjoint.	
Options au terme du contrat	. Versement d'une rente certaine payable trimestriellement à terme échu pendant une durée fixée par le Souscripteur Assuré et comprise entre 5 et 25 ans. Au décès du Souscripteur Assuré, les arrérages restant dus seront versés au profit du ou (des)	
	bénéficiaire(s) désigné(s).	
	***	rtiel d'une partie du capital constitué et le reliquat étant versé sous forme de rentes certaines ou
	viagères.	
Participation aux Bénéfices	La Participation aux Bénéfices est affectée à la provision mathématique.  Le nantissement du capital est choisi par le Souscripteur assuré à la souscription ou en cours de contrat.	
	Le capital constitué peut être consenti en tant que gage garantissant les éventuelles créances.	
Nantissement du capital	- Le Souscripteur assuré ne peut bénéficier ni d'avance ni de rachat au titre de son contrat, ni procéder à la liquidation de son capital au terme du contra	
Frais de fonctionnement	sans l'autorisation préalable du créancier.	
	<ul> <li>Frais d'acquisition :         <ul> <li>Versement &lt; 25 000 DHS : 3%.</li> </ul> </li> </ul>	
	- Versement compris entre 25 000 DHS et 50 000 DHS : 2%.	
	- Versement > 50 000 DHS : 0,5%.	
	<ul> <li>Frais de gestion: 0,65% du montant du capital constitué, prélevés à la fin de chaque exercice lors de l'établissement du compte de participation aux bénéfices</li> </ul>	
	<u>A l'entrée</u> :	
	Possibilité de déduire la cotisation de l'assiette imposable Si le Client ne déduit pas : Exonération Totale des Cotisations moyennant une attestation de non déductibilité; seuls les intérêts	
	seront imposés à la sortie.	
Fiscalité	A la sortie : Si l'âge du Souscripteur assuré >	45 ans ET la durée du contrat > 8 ans : Etalement sur quatre années
	+	
		ant < 168 000 DH et de 40% pour le surplus
	Abattement de 70% sur le monta	
		oire pour les rachats avant la durée de 8 ans ou avant l'âge de 45 ans.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement	Documents à fournir  Documents à fournir  Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel
	Sinon, Impôt de 15% non libérate	oire pour les rachats avant la durée de 8 ans ou avant l'âge de 45 ans.  Documents à fournir
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement	poire pour les rachats avant la durée de 8 ans ou avant l'âge de 45 ans.  Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement	Documents à fournir  Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  Une quittance d'indemnité.
Dálair da ràglamant at piàrae à	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  - Une quittance d'indemnité.  - Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.
Délais de règlement et pièces à fournir	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  - Une quittance d'indemnité.  - Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.  - L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  - Une quittance d'indemnité.  - Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.  - L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières.  - Une quittance d'indemnité.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité Une quittance d'indemnité L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières Une quittance d'indemnité Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières Une quittance d'indemnité.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  - Une quittance d'indemnité.  - Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.  - L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières.  - Une quittance d'indemnité.  - Une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée, une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée, précisant le choix de l'option au terme.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel  Rachat total	Documents à fournir  Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité.  Une quittance d'indemnité.  Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.  L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières.  Une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée.  Une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée, précisant le choix de l'option au terme.  L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières.
	Sinon, Impôt de 15% non libérate  Prestation / Evènement  Avance / Rachat partiel  Rachat total	Documents à fournir  - Une demande, signée par le Souscripteur assuré, précisant le montant du rachat partiel souhaité Une quittance d'indemnité Une demande de rachat total, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières Une quittance d'indemnité Une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée Une demande liquidation de l'épargne, signée par le Souscripteur assuré et dûment authentifiée, précisant le choix de l'option au terme L'original des Conditions Particulières ou à défaut une déclaration de perte de ces dernières Pour le service des rentes, au début de chaque année, un certificat de vie du bénéficiaire.